

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1996 du Gouvernement wallon fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1997 du Gouvernement wallon portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu la délibération du 18 février 1998 du Conseil communal de WELKENRAEDT;

Vu l'avis favorable du 3 février 1999 de la commission régionale d'aménagement du territoire;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal;

Considérant qu'en effet le quart communal de la commission est composé d'une manière proportionnelle à l'importance des forces politiques existant au sein du Conseil communal;

Qu'en outre, les autres membres des secteurs public et privé présents assurent la défense d'une vaste diversité d'intérêts et représentent les différents partis de la Commune;

Considérant qu'en vertu de l'article 11 du décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine toute institution d'une commission consultative introduite avant l'entrée en vigueur dudit décret peut poursuivre la procédure prévue par le Code ancien;

ARRETE:

Article 1er. La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire de WELKENRAEDT telle qu'elle est contenue dans la délibération du 18 février 1998 du Conseil communal de WELKENRAEDT **est approuvée**

Est désignée en qualité de présidente de la commission : Mme PELZER Géraldine.

Sont désignés en qualité de représentants du secteur public et constituent le quart communal :

- Mr GROSJEAN André et son suppléant Mr BOLAND Sébastien;
- Mr GESZTI Janos et son suppléant Mr SLOCK Roland;
- Mr GROSDENT Philippe et son suppléant Mr Marc LAMPAERT.

Sont désignés en qualité de membres suppléants :

- Mr DRASUTIS Michel et son suppléant Mr HARDY Luc;
- Mr RENSONNET Victor et son suppléant Mr PAULUS Marc;
- Mme DUMBRUCH-LEX Isabelle et sa suppléante Mme ROBERTZ-GOBLET Mathilde;
- Mme RADSMARKER Françoise et son suppléant Mr GRAEVEN Jacques;
- Mr LEDOYEN Gaston et son suppléant Mr VANDERTHOMMEN Daniel;
- Mr HENKINBRANT André et son suppléant Mr SPEETJENS Joseph;
- Mr KOSSLER Marcel et son suppléant Mr HOUET Emmanuel;
- Mr DOHOGNE Jacques et son suppléant Mr BAIVERLAIN Jean-Luc;
- Mr WIERTZ Eric et son suppléant Mr SCHMETZ Georges.

Fait à Namur, le 15 AVR. 1989



Michel LEBRUN
Ministre de l'Aménagement du
territoire, de l'Equipements et
des Transports.